

I/ CONDITIONS DE RÉSERVATION

Toute demande de réservation doit être accompagnée du paiement d'un acompte et des frais de réservation ainsi que l'acceptation des conditions générales de vente. La réservation sera considérée comme définitive dès qu'elle aura fait l'objet d'une confirmation écrite de la part du Camping du Lac. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux. Le Camping du Lac propose des séjours à vocation familiale, il se réserve donc le droit de refuser toute réservation qui irait à l'encontre de ce principe ou qui le détournerait. La réservation d'un emplacement camping ou d'un hébergement étant nominative, elle ne peut être sous-louée ni même cédée. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au gestionnaire.

II/ CONDITIONS DE PAIEMENT

1- Frais de dossier: Ils s'élevaient à 20€ pour la semaine pour une souscription papier, 10€ pour les week-ends et sont offerts pour toute réservation effectuée en ligne sur notre site internet www.destinationmimizan.com. En cas d'annulation (hors souscription d'une assurance annulation spécifique), ces frais ne sont pas remboursables.

2- Acompte / Solde :

- Si la réservation a lieu plus de 30 jours avant la date de séjour, un acompte de 30% du montant du séjour + frais de dossier vous seront demandés et le solde devra être payé au plus tard 30 jours avant votre date de début de séjour au camping.
- Si la réservation a lieu moins de 30 jours avant la date de début de votre séjour, le paiement du montant total de votre séjour vous sera demandé à la réservation.

III/ VOTRE SÉJOUR

1- Arrivée en emplacement

À votre arrivée, nous vous demanderons le versement d'un dépôt de garantie (chèque ou espèces) de 20€ pour le badge de la barrière du camping. Cette caution vous sera rendue en fin de séjour en échange de la restitution de ce badge. Il vous sera remis un bracelet d'accès au camping (Port obligatoire) pour chaque participant au séjour et vous sera facturé 5€ en cas de perte. Hors saison : les arrivées s'effectuent le jour de votre choix pour une durée minimale de 2 nuits. L'emplacement loué sera mis à votre disposition entre 14 h et 18 h. En Juillet-Août : les arrivées s'effectuent le jour de votre choix pour une durée minimale de 2 nuits. L'emplacement loué sera mis à votre disposition entre 14 h et 20 h. Vous devrez informer le camping de toute arrivée retardée. Les emplacements sont conservés durant 24 heures après la date prévue de votre arrivée. Passé ce délai, ils cessent d'être retenus et la totalité du coût du séjour vous sera réclamée. Un seul véhicule par emplacement, un second véhicule peut être accepté selon vos dates de séjour sur demande particulière auprès du camping et en supplément (voir tarifs).

2- Arrivée en locatif

À votre arrivée, nous vous demanderons le versement de deux dépôts de garantie (chèque ou espèces). Un de 300€ pour la location et son équipement, un de 60€ pour l'état de propreté de l'hébergement. Ces 2 cautions seront restituées indépendamment l'une de l'autre, après contrôle de la propreté des lieux et inventaire. Il vous sera remis un bracelet d'accès au camping (Port obligatoire) pour chaque participant au séjour et vous sera facturé 5€ en cas de perte. Hors saison : les arrivées s'effectuent le jour de votre choix pour une durée minimale de 2 nuits. La remise des clés a lieu entre 16 h et 19 h. En Juillet-Août : les arrivées s'effectuent le jour de votre choix pour une durée minimale de 3 nuits. La remise des clés a lieu entre 16 h et 20 h. Vous devrez informer le camping de toute arrivée retardée. Les locations sont conservées durant 24 heures après la date prévue de votre arrivée. Passé ce délai, elles cessent d'être retenues et la totalité du coût de votre séjour vous sera réclamée. Le matériel de chaque location fait l'objet d'un inventaire. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler d'éventuelles anomalies avant le lendemain midi. Un seul véhicule par location.

3- Pendant votre séjour

Il appartient au campeur de s'assurer. En cas de perte, de vol, de dégradation d'effets personnels ou de dégâts survenus en cas d'incendie, intempéries... la responsabilité du Camping du Lac ne peut être engagée. Chaque personne séjournant sur le camping s'engage à se conformer aux dispositions du règlement intérieur affiché à l'entrée du camping. Le silence doit être total entre minuit et 7h. De plus, la circulation des véhicules est limitée à 10km/h et est interdite entre 23h30 et 7h. Les visiteurs sont autorisés sur le site de 9h à 23h. Ils devront obligatoirement se présenter à la réception afin de décliner leur identité ainsi que celles des personnes auxquelles ils rendent visite et devront s'acquitter d'une redevance. Leur véhicule restera garé sur le parking extérieur. Les tentes ne sont pas acceptées sur les emplacements locatifs. L'utilisation des barbecues est strictement interdite en dehors des aires prévues à cet effet. Au cours de votre séjour, vous pouvez être photographiés ou filmés et paraître sur nos prochains supports publicitaires. En cas de refus de votre part, veuillez nous le notifier par lettre recommandée, accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité. Les animaux domestiques sont acceptés sur le site moyennant l'acquiescement par son propriétaire d'une redevance (voir tarifs).

Ils doivent obligatoirement être tenus en laisse, tatoués, vaccinés (carnet de vaccination à présenter à l'accueil) et déclarés à la réception.

Ils ne seront en aucun cas laissés seuls dans la location ou sur l'emplacement. Les chiens de 1ère et 2e catégorie sont strictement interdits. (cf Arrêtés Ministériels des 30/06/92, 22/01/85 et 06/01/99)

4- Départs en emplacement

Les emplacements doivent être libérés le jour du départ avant 12h. Passé ce délai, une nuit supplémentaire sera facturée.

5- Départs en locatif

Les départs se font le jour indiqué sur la confirmation de réservation entre 7h et 10h selon disponibilités et sur rendez-vous fixé auprès de la réception. Pour tout départ en dehors des heures convenues avec la réception, 80€ seront facturés. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté et tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

6- Garage mort – Occupation sans titre

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. Cette prestation est payante, et son montant indiqué ci-dessous.

Tout emplacement occupé par une installation, sans qu'un contrat de location ne soit signé, ou qu'un contrat ne soit pas respecté, notamment en ce qui concerne les échéances et règlements prévus, il sera appliqué le tarif du garage mort à raison de 40 € par jour pour les emplacements nus et 60 € par jour pour les emplacements grand confort (eau, électricité, égouts).

IV / ANNULATION

1- Prestations non utilisées

En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé, aucun remboursement ne sera effectué.

2- Annulation du fait du client

(hors souscription d'un contrat d'assurance spécifique). Si l'annulation intervient 45 jours ou plus avant la date d'arrivée prévue, l'acompte ainsi que les frais de réservation seront conservés par le camping. Si l'annulation intervient moins de 45 jours avant la date d'arrivée, le montant total du séjour sera conservé.

3- Annulation du fait du camping

Le Camping se réserve le droit d'annuler votre séjour pour des cas de forces majeures ou fortuits qui pourraient nuire à la sécurité des participants.

Réclamation

En cas de réclamation, le client peut contacter le service réclamation du camping :

- par courrier avec AR à l'adresse du camping. Le camping apportera une réponse au client dans un délai maximum de deux mois. A défaut de résolution amiable, si le différend persiste, sans préjudice d'intenter une action en justice, le Camping propose de faire appel au médiateur : SAS Médiation Solution : 222, chemin de la bergerie - 01800 Saint Jean de Niost - contact@sasmediationsolution-conso.fr - <https://sasmediationsolution-conso.fr/>

Droit de rétractation

Conformément à l'article L.121-19 du code de la consommation, Le camping informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

4. Assurance annulation et interruption Campez-Couvert :

Notre partenaire Gritchen Affinity propose une assurance Annulation et Interruption de séjour facultative sur votre contrat de location, qui permet aux seuls clients ayant souscrit l'assurance Campez Couvert d'être remboursés tout ou partie du séjour. En cas d'annulation, avertir le camping, par courrier ou par mail, de votre désistement dès l'intervention d'un évènement empêchant votre départ. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponibles sur www.campez-couvert.com ou auprès du camping), prévenir l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs nécessaires.

V/ INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre réservation ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients de Campings Grand Sud en fonction de vos centres d'intérêts. Conformément au règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant votre nom, prénom et adresse : Camping Le Lac - 108, avenue de Woosack - 40200 MIMIZAN